

DECLARATION DE LA PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ENGAGEES DANS LE DIALOGUE POLITIQUE DANS LA FILIERE CACAO EN COTE D'IVOIRE

Depuis le démarrage de la campagne 2020/2021 en Côte d'Ivoire avec la fixation du prix bord champ du cacao à 1000 FCFA le kg incluant le Différentiel du Revenu Vital (DRV), la filière traverse de sérieuses difficultés qui sont de nature à entraîner la mévente du produit.

Pour mémoire, il convient de rappeler qu'en 2019, la Côte d'Ivoire et le Ghana, au travers du Conseil du Café-Cacao et du Ghana COCOBOB, ont engagé des négociations avec les multinationales de la filière à l'effet d'obtenir le Différentiel du Revenu Vital (ou Différentiel du Revenu Décent) en faveur des producteurs.

Ce supplément de 400 dollars la tonne est censé garantir un meilleur prix aux producteurs pour la campagne 2020-2021 conformément aux engagements internationaux pris par nos deux pays. Fort de ce qui précède, le prix d'achat du cacao pour la campagne 2020 2021 en Côte d'Ivoire a été fixé à 1000 F.CFA le kg. Ce montant qui inclut le Différentiel du Revenu Vital (DRV) et qui couvre, selon nos analyses, à peine le coût de production du cacao, a été, malgré tout, favorablement accueilli par les productrices et producteurs ivoiriens.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire s'est lancée dans l'élaboration d'une norme de durabilité de la filière cacao afin de corriger les insuffisances du secteur et de prendre en compte, à la fois, les dimensions humaine, économique et environnementale devant désormais régir cette filière phare.

Selon l'état de nos connaissances, cette norme qui s'est muée en norme africaine de Durabilité, est encore en cours d'élaboration et n'est donc pas entrée dans une phase d'application. En outre, la réglementation de l'Union Européenne sur le « DUE DILLIGENCE » qui devrait être présentée en été 2021, n'est pas encore entrée en vigueur.

Force est cependant de constater que de nombreux exportateurs exigent des Sociétés Coopératives d'être engagées dans des programmes de durabilité avant de contractualiser avec elles. Cette contrainte additionnelle imposée par les acheteurs de produits, fait le lit d'une mévente du cacao au niveau national.

Nonobstant l'inexistence de statistiques fiables, nous pouvons affirmer que de nombreuses Sociétés Coopératives de notre pays ne se sont pas engagées, pour l'heure, dans des programmes de durabilité. Alors question : quel traitement sera -t-il réservé au cacao conventionnel ?

La commercialisation du cacao est fortement perturbée et la filière fait face à de nombreuses turbulences. En effet, plus de 150.000 tonnes de cacao seraient entreposées depuis plusieurs mois, dans les magasins. Cette situation a conduit les Associations des Producteurs de Café-Cacao de Côte d'Ivoire (ANAPROCI), le Syndicat National Agricole pour le Progrès en Côte d'Ivoire (SYNAPCI), et le Syndicat National des Exploitants Agricoles de Côte d'Ivoire (SYNEAGRI-CI), à déclencher une grève illimitée afin de protester contre le blocage des ventes de fèves de cacao.

Face à cette situation qui s'enlise et qui persiste, au grand désarroi des productrices et producteurs, les membres de la Plateforme de la Société Civile et des Organisations de Producteurs pour la Défense des Droits des Producteurs de Cacao en Côte d'Ivoire, se sont réunis le jeudi 21 janvier 2021. Au cours de cette rencontre, ils ont décidé d'exprimer leurs réactions à l'issue de l'intervention télévisée du DG du Conseil du Café-Cacao et d'interpeller les pouvoirs publics, la communauté nationale et internationale sur la crise qui frappe durement les Producteurs de la filière. Cette Plateforme entend donc partager son analyse de la situation et surtout ses propositions de solutions

Concernant l'Analyse de l'intervention télévisée du DG du CCC

- C'est un sentiment d'impuissance que décrit Monsieur le DG du CCC lors de cette intervention en indiquant très clairement que le Conseil du Café-Cacao ne peut rien faire face à cette situation. Pour sa part, la solution devrait venir d'ailleurs ;
- Il laisse également sous-entendre qu'il pourrait s'agir d'une stratégie pour faire baisser le prix d'achat au producteur ;
- Face à cette posture, les représentants des Producteurs ne sont-ils pas en droit de s'interroger sur la destination des prélèvements qui sont effectués par le CCC au cours des campagnes ? ;
- A quoi devrait donc servir lesdits prélèvements ? A cette interrogation le DG du CCC n'apporte aucune explication plausible lors de son interview alors qu'il avait largement l'occasion de s'étendre sur cette question afin d'éclairer et de rassurer les producteurs de la filière. Au cours des échanges, les représentants des Sociétés Coopératives membres de la Plateforme se sont prononcés sur la situation au niveau de leurs zones respectives. Ainsi, seul le cacao certifié est acheté et déchargé à San-Pedro. Quant au cacao non certifié, il est stocké au niveau des producteurs ou au sein des magasins des Sociétés Coopératives de la zone. Au niveau des autres coopératives, le produit demeure en attente d'achat. A la question de connaître la part du cacao certifié dans la production totale du pays, la réponse, devrait tourner autour de 21% a soulevé de nombreuses inquiétudes.

Pour les producteurs et productrices en quête de compréhension de la situation, l'intervention du Directeur Général apparaissait comme une opportunité pour expliquer aux producteurs membres des coopératives les raisons de cette situation difficile de commercialisation. Cependant ses explications sont porteuses d'épines qu'il va falloir retirer.

Situation sur le terrain

- 1) Les coopératives ne bénéficiant pas de programme de durabilité sont dans l'attente d'un acheteur
- 2) Non-respect du prix bord champ fixé, c'est-à-dire 1 000 f le kg.

- 3) Encombrement des magasins des sociétés coopératives
- 4) Endettement des productrices et producteurs
- 5) Difficultés de scolarisation des enfants des producteurs
- 6) Difficultés des productrices et producteurs à subvenir aux besoins primaires de leurs ménages
- 7) Blocage des camions de transport de cacao dans les ports entraînant des charges supplémentaires
- 8) Encombrement des ports d'Abidjan et San-Pedro

Propositions de solutions de la plateforme

➤ A l'endroit du Conseil du Café - Cacao

- 1) Organiser un débat télévisé avec tous les acteurs de la filière cacao pour discuter de la situation et d'informer davantage l'opinion publique nationale et internationale ;
- 2) Engager une réforme en profondeur du Conseil du Café-Cacao afin de remettre les producteurs au cœur du dispositif de gestion de la filière ;
- 3) Organiser des actions de sensibilisation au niveau national pour informer et expliquer la situation actuelle de la commercialisation aux productrices et producteurs de la filière ;
- 4) Activer le Fonds de garantie pour racheter les stocks de produits actuels pour soulager les productrices et producteurs qui souffrent de cette situation ;
- 5) Réfléchir à un plan national d'urgence pour identifier et gérer les stocks des Sociétés Coopératives et prendre en charge les déperditions de stocks qui résultent du stockage prolongé ;
- 6) Organiser une concertation impliquant des représentants de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux de la chaîne des valeurs de la filière cacao afin qu'une solution idoine soit trouvée à cette situation ;
- 7) Appuyer et encourager la transformation locale du cacao par les petits transformateurs

➤ A l'endroit des producteurs

- 1) Mobiliser les producteurs afin d'organiser des rencontres avec les Préfets de région pour leur présenter la situation ;
- 2) Eviter de s'endetter auprès des acheteurs véreux au risque de perdre leurs exploitations
- 3) Inviter l'ensemble des producteurs de l'ensemble des filières agricoles à la solidarité « agricole » ;
- 4) Sécher et stocker le cacao dans des conditions idéales pour minimiser les pertes liées au stockage
- 5) Eviter de conduire des actions disparates et non coordonnées

➤ A l'endroit des Chocolatiers

- 1) Il est rappelé aux chocolatiers que cette situation de blocage de la commercialisation du cacao créée par leur refus d'acheter le cacao conventionnel, accentue la paupérisation des productrices et producteurs de cacao et n'est pas faite pour améliorer leurs conditions de vie pour leur permettre d'avoir un niveau de vie décent ;
- 2) Il est bon de rappeler aux chocolatiers que cette attitude viole de façon flagrante la réglementation Européenne sur le « due diligence » en matière de droits fondamentaux ;

- 3) Cette décision de n'acheter que du cacao certifié n'a pour l'heure, aucun fondement légal ni juridique. C'est pourquoi, ils doivent revenir à la table de négociation avec le Conseil du Café-Cacao pour trouver une solution négociée à l'amiable pour la préservation des intérêts des parties prenantes.

Fait à Abidjan le 02 Février 2021

Déclaration de la plateforme des organisations de la société civile et des organisations de producteurs engagées dans le dialogue politique dans la filière cacao en Côte d'Ivoire